



En direct des communes, Urbanisme

LE SERVICE

"URBANISME - DROIT DES SOLS" DE LA VILLE TRANSFÉRÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'accueil du public se fera au siège de la Communauté de communes à partir du 11 septembre 2023.

Publié le 06 septembre 2023

À partir du 11 septembre 2023, pour toute personne devant rencontrer le service Urbanisme et Droits des sols, l'accueil du public se fera **sur rendez-vous, à l'Hôtel de la Communauté de communes Millau Grands Causses, situé un place du Beffroi** (et non plus à la mairie).

Les équipes vous accueillent sur rendez-vous :

- > lundi, mercredi et vendredi : de 08 H 30 à 11 H 30
- > mardi et jeudi : de 14 H 00 à 17 H 00

Contact :

Communauté de communes Millau Grands Causses

1 rue du Beffroi, 12100 Millau

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous : **05 31 97 02 43**

Toutes les démarches d'urbanisme sont réalisables en ligne via le

[**Portail Usager Urbanisme**](#) ↗

La plateforme permet de constituer rapidement et facilement des dossiers de demandes, concernant :

- > Les permis de construire
- > Les permis d'aménager
- > Les permis de démolir
- > Les déclarations préalables de travaux
- > Les déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à un droit de préemption
- > Les certificats d'urbanisme d'information et opérationnel
- > Les autorisations d'enseignes
- > Les autorisations de travaux au titre de la sécurité des établissements recevant du public



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30